



Conseil d'Administration et Bureau



Durée du mandat :

3 ans

Mandature actuelle :

Mai 2023 - Mai 2026

Prochaine mandature :

Mai 2026 - Mai 2029



Fréquence des réunions :

2 à 4 fois par an



Lieu des réunions :

Lyon



1 siège MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaire

- Jean-Michel PERRENOT - Prédident CA et Bureau - Syntec AURA



DESCRIPTION

Le Cnam Auvergne-Rhône-Alpes est un acteur public de référence en matière de formation supérieure tout au long de la vie. Établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel, il bénéficie du statut de « grand établissement », garant de son exigence académique et de sa mission d'intérêt général. Acteur citoyen ouvert sur le monde, il conjugue formation tout au long de la vie, recherche et innovation. En Auvergne Rhône-Alpes, il propose des parcours en formation initiale, en alternance et en formation continue, adaptés aux besoins des étudiants, des actifs et des entreprises.

Le CNAM propose des parcours de formation à finalité professionnelle dans les domaines suivants :

- Économie, commerce, droit et gestion
- Sciences Humaines et sociales et communication
- Sciences et techniques industrielles
- Mathématiques, informatique et réseaux

Le CNAM accompagne les personnes engagées dans une dynamique d'évolution professionnelle, qu'il s'agisse de mettre à jour leurs compétences, de préparer une reconversion, de favoriser un retour à l'emploi ou encore d'enrichir leur culture personnelle.



PROFIL DU MANDATAIRE

- Adhérer à un MEDEF Territorial ou une Branche Professionnelle
- Connaître les besoins et attentes des cadres de la région Auvergne-Rhône-Alpes



MISSIONS

Le principal rôle du conseil d'administration est de :

- Assurer** la gestion stratégique et opérationnelle des moyens financiers, matériels et humains du CNAM, en cohérence avec ses missions fondamentales ;
- Soutenir et orienter** le développement de la formation tout au long de la vie, afin de favoriser l'accès de tous aux compétences nécessaires à l'évolution professionnelle ;
- Accompagner** le développement et la valorisation de la recherche technologique, en lien avec les enjeux d'innovation et de compétitivité ;
- Promouvoir** la diffusion de la culture scientifique et technique, dans une logique de démocratisation du savoir et d'ancrage territorial ;
- Veiller** à la bonne articulation entre les orientations nationales du CNAM et les réalités locales, notamment à travers le Comité d'Orientations Régional (COR) institué auprès du Directeur régional, chargé de contribuer à l'identification des besoins territoriaux en matière de formation, de recherche et de culture scientifique.